



Communauté métropolitaine
de Montréal

PLAN D'ACTION 2012-2017
DU
PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Décembre 2011



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION	2
LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES CRITÈRES DU PMAD	3
LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION 1.....	5
LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION 2.....	6
LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION 3.....	7
LE MONITORING ET LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	8
LA FISCALITÉ LOCALE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	9
LA TABLE QUÉBEC-MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	10
ANNEXE - LISTE DES SIGLES	11



INTRODUCTION

Ce plan d'action 2012-2017 identifie, pour les cinq prochaines années, les principales actions envisagées pour assurer le suivi et la mise en oeuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Ce plan propose 30 actions qui soutiendront la mise en oeuvre des orientations, des objectifs et des critères du PMAD.

La réalisation de ces actions sera sous la responsabilité politique des commissions de la CMM. Chaque commission sera appuyée par l'administration de la CMM. Des comités techniques formés des représentants des cinq secteurs de la Communauté (MRC et agglomérations) appuieront les travaux des commissions. Des représentants des ministères concernés et de la société civile seront également appelés à collaborer. Le cas échéant, des consultations publiques seront prévues.

Le comité exécutif et la commission de l'aménagement de la CMM assureront le suivi périodique du PMAD.

Les échéanciers seront déterminés suite à la mise en vigueur par le gouvernement du Québec du PMAD.



LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES CRITÈRES DU PMAD

Orientation 1 : Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables

Objectifs		Description sommaire des critères	
1.1	Orienter 40 % de la croissance des ménages aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant	1.1.1 1.1.2 1.1.3	Localisation des aires Transit-Oriented Development (TOD) Définition de seuils minimaux de densité applicables aux aires TOD Aménagement des aires TOD
1.2	Optimiser le développement urbain à l'extérieur des aires TOD	1.2.1 1.2.2 1.2.3	Définition de seuils minimaux de densité à l'extérieur des aires TOD Définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace Consolidation des grands pôles économiques et des pôles commerciaux
1.3	Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture	1.3.1	Augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine
1.4	Identifier les installations d'intérêt métropolitain actuelles et localiser les installations d'intérêt métropolitain projetées	1.4.1 1.4.2	Identification des installations d'intérêt métropolitain actuelles et projetées Localisation des installations d'intérêt métropolitain projetées
1.5	Identifier les contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC	1.5.1 1.5.2 1.5.3 1.5.4	Identification des risques de glissement de terrain chevauchant plusieurs MRC Identification des risques anthropiques chevauchant plusieurs MRC Identification des risques liés à la qualité de l'air ambiant et ses effets sur la santé Identification des risques associés aux incidents climatiques et chevauchant plusieurs MRC
1.6	Délimiter le territoire d'urbanisation selon un aménagement durable	1.6.1 1.6.2	Délimitation du périmètre métropolitain 2031 Modifications au périmètre métropolitain



Orientation 2 : Un Grand Montréal avec des réseaux de transport performants et structurants

	Objectifs		Description sommaire des critères
2.1	Identifier un réseau de transport en commun qui permet de structurer l'urbanisation	2.1.1	Identification du réseau de transport en commun métropolitain structurant
2.2	Hausser à 30 % la part modale des déplacements effectués en transport en commun à la période de pointe du matin d'ici 2021	2.2.1	Modernisation et développement du réseau de transport en commun métropolitain
2.3	Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises	2.3.1 2.3.2 2.3.3 2.3.4	Identification du réseau routier métropolitain Définition du réseau artériel métropolitain Réduction des délais et des retards occasionnés par la congestion Localisation des pôles logistiques
2.4	Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine	2.4.1	Définition du réseau Vélo métropolitain

Orientation 3 : Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

	Objectifs		Description sommaire des critères
3.1	Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal	3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4	Identification des aires protégées, des bois métropolitains et des corridors forestiers Identification et caractérisation des milieux humides Protection des bois et des corridors forestiers métropolitains Adoption d'un plan de conservation des milieux humides
3.2	Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables	3.2.1 3.2.2	Identification des plaines inondables Protection des rives, du littoral et des plaines inondables
3.3	Protéger les paysages d'intérêt métropolitain	3.3.1 3.3.2	Identification des paysages d'intérêt métropolitain Protection des paysages d'intérêt métropolitain
3.4	Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain	3.4.1 3.4.2	Identification du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain Protection du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain
3.5	Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques	3.5.1	Mise en valeur des composantes de la Trame verte et bleue



LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION 1

ORIENTATION 1

DES MILIEUX DE VIE DURABLES

ACTIONS

- 1.1 Une stratégie immobilière TOD et hors TOD, comprenant :
 - 1.1.2 *Un programme incitatif TOD*
 - 1.1.3 *Une analyse d'opportunités sur l'identification de nouvelles aires TOD*
 - 1.1.4 *Des projets résidentiels de démonstration novateurs dans les villes qui manifesteront un intérêt*
 - 1.1.5 *Un volet d'inclusion du logement social et abordable ainsi que d'accès à la propriété pour les jeunes ménages*
 - 1.1.6 *Un inventaire des terrains à requalifier et une stratégie pour leur mise en valeur*
 - 1.1.7 *Des études « Aménagement /Transport » sur les corridors de transport en commun*
 - 1.1.8 *Demander au gouvernement du Québec d'augmenter les sommes allouées au programme ClimatSol*
 - 1.1.9 *Demander au gouvernement de relancer le Programme de renouveau urbain et villageois*
- 1.2 Une stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels
- 1.3 La création d'une grappe bioalimentaire
- 1.4 Des modifications au Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

RESPONSABLES

Commission de l'aménagement, commission de développement économique, comité consultatif agricole, commission du logement social

MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX PRESENTIS

SHQ, MAPAQ, MAMROT, MDEIE

ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

APCHQ, AARQ, AUAMQ, OUQ, OAQ, UPA, Vivre en Ville, OMH, GRT, Mission Design, villes participantes, représentants économiques des 5 secteurs de la Communauté



LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION 2

ORIENTATION 2

DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS PERFORMANTS ET STRUCTURANTS

ACTIONS

2.1 Une stratégie métropolitaine de transport en quatre volets

2.1.2 Une priorisation des projets de transport en commun à partir d'une planification de l'AMT, des AOT et des municipalités

2.1.3 Une identification du réseau artériel métropolitain pour favoriser la fluidité des personnes et des biens

2.1.4 Une identification d'un réseau de vélo métropolitain pour favoriser le transport actif et récréatif

2.1.5 Compléter le cadre financier du transport en commun selon la position adoptée par le conseil de la Communauté en février 2010 et identifier les nouvelles sources de revenus dont, notamment, l'augmentation de la taxe sur l'essence, la taxe sur le carbone et le péage métropolitain.

RESPONSABLES

Commission du transport

MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX PRESENTIS

MTQ, AMT, Directions régionales de la santé publique

ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

Sociétés de transport, CIT, Vélo Québec, Transport 2000, AQTIM, TRANSIT



LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION 3

ORIENTATION 3

UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR

ACTIONS

- 3.1 Une stratégie de mise en place de la « Trame verte et bleue » :
- 3.1.1 *Identifier plus précisément les composantes à mettre en valeur*
 - 3.1.2 *Élaborer un plan de reboisement visant l'atteinte du 30 % de couvert forestier*
 - 3.1.3 *Augmenter les sommes allouées aux fonds vert et bleu de la CMM en partenariat avec le gouvernement du Québec*
 - 3.1.4 *Augmenter les redevances aux fins de parcs et terrains de jeu à 15 %*
 - 3.1.5 *Collaborer aux études du MTQ sur les entrées de ville, notamment le parcours Dorval-centre-ville*
 - 3.1.6 *Définir les corridors paysagers aux points d'entrée du Grand Montréal*
 - 3.1.7 *Coordination de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent*

RESPONSABLES

Commission de l'environnement

MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX PRESENTIS

MAMROT, MDDEP, MAPAQ, MTQ, MRNF, MTQ, MCCCFC, HYDRO-QUÉBEC, TOURISME QUÉBEC, CNNRT

ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

Agences forêts privées, SOVERDI, Héritage Montréal, Ruelles vertes, CEPUM, ainsi que les organismes de conservation tels que : Conservation de la nature, Canards Illimités Canada, Les partenaires du Parc écologique de l'Archipel de Montréal, Fondation David Suzuki, Réseau des milieux naturels protégés, Conseils régionaux de l'environnement et autres.



LE MONITORING ET LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

ACTIONS

- 4.1 Mettre en place un monitoring à l'aide du Tableau de bord du PMAD
- 4.2 Adopter un rapport biennal sur la mise en oeuvre du PMAD
- 4.3 Assurer un suivi périodique des activités du PMAD
- 4.4 Tenir une assemblée générale des élus afin de lancer la mise en œuvre du PMAD
- 4.5 Créer une agora métropolitaine élus/citoyens

RESPONSABLES

Comité exécutif, Commission de l'aménagement (assure le suivi périodique des activités du PMAD), Comité conjoint élus/société civile pour réaliser l'Agora métropolitaine à l'hiver 2013

MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX PRESENTIS

MAMROT

ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

Organismes de la société civile qui participeront à l'Agora métropolitaine à l'hiver 2013, dont plusieurs ont participé à la consultation publique sur le projet de PMAD.



LA FISCALITÉ LOCALE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le PMAD souligne, notamment, que les changements démographiques prévus d'ici 2031 ne permettront pas d'assurer une croissance de revenus suffisante pour répondre aux besoins d'une population qui exigera davantage de services à la personne que ceux traditionnellement dévolus à la propriété.

Ainsi, l'impôt foncier suivra difficilement la cadence. Une diversification des sources de revenus des municipalités apparaît donc essentielle. À cette fin, il est proposé de mettre sur pied un groupe de travail dont le mandat est de soumettre des propositions sur le sujet, entre autres, afin de répondre aux défis des prochaines décennies.

De plus, les diverses études réalisées sur le maintien des infrastructures de transport et sur leur développement, en vue de répondre aux besoins des citoyens et des entreprises du Grand Montréal au cours des prochaines décennies, permettent d'affirmer l'importance d'approfondir la question des modes de financement des priorités d'intervention. La réalisation de projets destinés à améliorer les services existants et les besoins projetés ainsi que la capacité du cadre financier actuel à les soutenir, soulèvent également la question des liens à renforcer entre la planification du transport en commun, l'aménagement et le développement du territoire dans un objectif d'accessibilité et d'utilisation optimale des infrastructures et des équipements existants.



LA TABLE QUÉBEC-MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

La Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement permettra à la CMM et au gouvernement du Québec de mieux coordonner leurs efforts afin de mettre en oeuvre les orientations communes pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans une perspective de développement durable.

Cette Table est reconnue dans la Stratégie gouvernementale 2011-2016 « Nos territoires: y habiter et en vivre » ainsi que le projet de loi-cadre qui l'accompagne. En effet, la stratégie comprend une orientation qui vise directement les « défis propres à la région métropolitaine de Montréal ». Ainsi, le gouvernement du Québec soutient la Communauté métropolitaine de Montréal dans l'élaboration et la mise en oeuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement afin d'assurer une gestion cohérente de l'urbanisation. La création de cette Table Québec-Montréal métropolitain est prévue dans la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*, ainsi que dans le projet de loi-cadre qui l'accompagne.

21.4.1. « La Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement a pour mandat de favoriser la concertation pour assurer l'efficacité de l'action publique en vue du développement durable de la région métropolitaine de Montréal ».

21.4.2. « La Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement est composée du ministre, qui la préside, des ministres responsables des régions administratives comprises en tout ou en partie dans la région métropolitaine de Montréal, du maire de la Ville de Montréal, du maire de la Ville de Laval, du maire de la Ville de Longueuil et des deux maires membres du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal dont la désignation est prévue aux paragraphes 5° et 6° du deuxième alinéa de l'article 34 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (chapitre C-37.01) ».

Le ministre invite à participer aux travaux de la Table tout autre ministre ainsi que tout dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement visé par la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) lorsque les sujets traités les interpellent directement.



ANNEXE - LISTE DES SIGLES

AARQ	Association des aménagistes régionaux du Québec
AMT	Agence métropolitaine de Transport
AOT	Autorité organisatrice de transports
APCHQ	Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc.
AQTIM	Association québécoise du transport intermunicipal et municipal
CEPUM	Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal
CIT	Conseil intermunicipal de transport
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNNRT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
GRT	Groupe de ressources techniques
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OAQ	Ordre des architectes du Québec
OMH	Offices municipaux d'habitation
OUQ	Ordre des urbanistes du Québec
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SHQ	Société d'habitation du Québec
SOVERDI	Société de verdissement du Montréal métropolitain
TOD	Transit-Oriented Development
UPA	Union des producteurs agricoles